



**PROPOSITION D'AVANCEMENT DE GRADE  
DES PERSONNELS RELEVANT DU MAA  
AU TITRE DE 2021  
(HORS PCEA, PLPA, CPE ET MAITRES DE CONFERENCES)  
CALENDRIER DES PROPOSITIONS**

NOTE DE SERVICE DU [SG/SRH/SDCAR/2021-371](#) DU 20/05/2021

La loi de transformation de la fonction publique à laquelle s'est opposée FO, a modifié le rôle des CAP existantes. Concernant les promotions de corps et les avancements de grades, [les Lignes Directrices de Gestion](#) sont rentrées en vigueur cette année 2021 (note de service en référence).

Lire aussi notre analyse [ici](#)

### ATTENTION AUX ÉCHÉANCES SUIVANTES

#### 👉 AVANT LE 23 JUIN 2021

Nous invitons les agents qui estiment satisfaire aux conditions d'éligibilité mais n'ont pas été informés de la décision prise par leur hiérarchie s'agissant d'une proposition à l'avancement ou non, **à solliciter, le gestionnaire de proximité RH de la structure** afin de vérifier leur éligibilité et, le cas échéant, de s'assurer que leur situation a bien fait l'objet d'un examen.

En effet, chaque agent éligible **doit être informé par le chef de service** de la proposition à l'avancement ou non, en lui en expliquant les raisons.

#### 👉 AU PLUS TARD LE 30 JUIN 2021

Elaboration par les chefs de service des propositions d'avancement de grade avant transmission aux IGAPS.

👉 **15 DECEMBRE** : publication des arrêtés portant tableaux d'avancement au choix



**Textes de référence :**

**Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984** modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État ;

**Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019** relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires

**Note de service [SG/SRH/SDCAR/2020-350](#)** relative aux lignes directrice de gestion relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnel

**Arrêté du 16 mars 2011** modifié relatif aux conditions d'appréciation de la valeur professionnelle des personnels du ministère de l'agriculture.

**FO Enseignement Agricole vous conseille, vous accompagne :**

Notre experte : Nathalie SUCHAIL : [nathalie.suchail@agriculture.gouv.fr](mailto:nathalie.suchail@agriculture.gouv.fr)

**Vos élu es FO EA:**

**ATTACHÉ D'ADMINISTRATION - SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF - ADJOINT ADMINISTRATIF**

Maria BOUCIF : [maria.boucif@agriculture.gouv.fr](mailto:maria.boucif@agriculture.gouv.fr)

**TECHNICIEN DE FORMATION ET DE RECHERCHE - ADJOINT TECHNIQUE DE FORMATION ET DE RECHERCHE**

Patricia CORBIÈRE : [patricia.corbiere@oniris-nantes.fr](mailto:patricia.corbiere@oniris-nantes.fr)

**INGÉNIEUR D'ÉTUDE, INGÉNIEUR DE RECHERCHE, ASSISTANT INGENIEUR**

Jacqueline FAYOLLE : [jacqueline.fayolle@vetagro-sup.fr](mailto:jacqueline.fayolle@vetagro-sup.fr)

**INFIRMIÈRE**

Christelle BAILLET : [christelle.baillet@educagri.fr](mailto:christelle.baillet@educagri.fr)



 B413 - 78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

@ [foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr](mailto:foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr) -  01 49 55 81 42



[www.foenseignementagricole.fr](http://www.foenseignementagricole.fr)



[www.facebook.com/foenseignementagricole/](https://www.facebook.com/foenseignementagricole/)



[twitter.com/FOENSAGRI](https://twitter.com/FOENSAGRI)